

Solidaires ÉCO

#6

juin 2019

Indicateurs économiques
et progrès social / La « fin
du travail » ? / Dossier
aéroports et privatisations :
Les voies (aériennes)
de la résistance ! / Après
les négociations du CETA,
La reprise du TAFTA ?

INDICATEURS ÉCONOMIQUES ET PROGRÈS SOCIAL

L'EXEMPLE DE LA CRISE DES OPIACÉS AUX ÉTATS-UNIS

Depuis quelques années, et davantage encore après l'élection de Trump, il est de bon ton dans certains médias d'insister sur la «santé» de l'économie des États-Unis. Les indicateurs statistiques officiels en seraient l'illustration la plus probante : un taux de croissance vigoureux (+3,7% en 2017), un taux de chômage modeste (environ 4% en 2018) et une légère progression des salaires ! D'une lecture superficielle de ces résultats on pourrait imprudemment déduire que tout va pour le mieux pour l'ensemble de la population états-unienne. Il n'en est rien. Outre que la croissance et le plein-emploi s'accompagnent d'une précarité institutionnalisée (les contrats de travail aux États-Unis protègent peu les salarié-e-s) et d'une explosion des inégalités (en 2017, 50% des augmentations salariales ont été accaparées par les 1% les plus riches), il est d'autres signes décrivant une réalité sociale bien différente.

Le recul de l'espérance de vie, symptôme d'une régression sociale

A rebours de la tendance historique, observée jusqu'à présent, l'espérance de vie diminue aux États-Unis depuis 2015. Un véritable paradoxe : mieux l'économie semble se porter, moins on vit longtemps ! Cette progression de la mortalité affecte tout particulièrement les adultes, des hommes en premier lieu, appartenant à la population « blanche » (selon les critères statistiques états-uniens), à faible niveau de qualification, vivant plutôt dans les régions de vieille industrie, ayant plutôt voté Trump.

Comment expliquer ce recul social ? Une étude publiée par deux chercheurs de l'université de Princeton alerte sur l'émergence d'un événement que les médias ont eu tôt fait de qualifier de « crise des opiacés ». En effet, **une partie significative des décès (1,5% du total) peut être attribuée à une consommation d'opiacés (anti-douleurs, anxiolytiques...) en constante progression avec, à la clé, une explosion des décès par overdose** (multipliés par 3 entre 1999 et 2013) qui s'accroissent aujourd'hui (+ 33% entre 2015 et 2017), une augmentation des maladies du foie (+ 46% entre 1999 et 2013, pas moins de 42 000 décès en 2016) et un développement de la dépendance (2,6 millions de sujets en 2017).

Un phénomène de masse que l'on peut légitimement qualifier d'épidémie et qui, selon les experts, atteint déjà des niveaux de mortalité comparables à ceux constatés aux pires moments de la pandémie du SIDA et devrait encore croître au cours des prochaines années.

La manifestation d'une société en crise

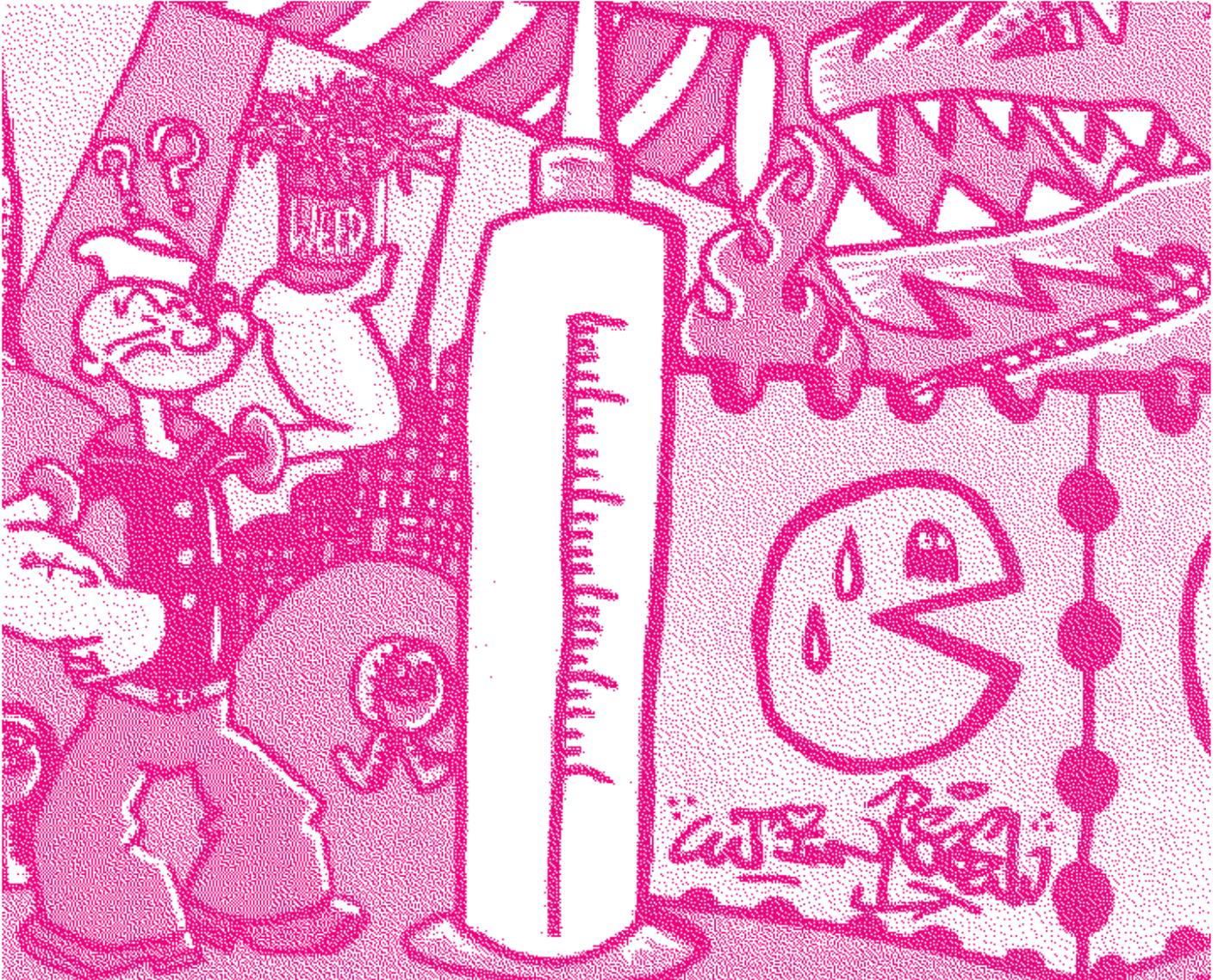
Comment interpréter cette catastrophe sociale ? S'il n'y a évidemment pas d'explication univoque, plusieurs hypothèses peuvent être avancées.

Il convient tout d'abord de s'interroger sur le contenu de la croissance annoncée et la nature des emplois créés. **La définition restrictive du chômage aux États-Unis contribue à écarter nombre de personnes sans emploi des statistiques officielles, et nombre de celles et ceux qui obtiennent un emploi sont souvent embauchés avec un contrat de travail sans garanties, peu rémunéré et totalement incertain puisque le patron peut le rompre à tout moment.**

Les « performances » économiques états-uniennes sont souvent obtenues au prix d'une intensification des contraintes imposées par les formes contemporaines du management. Flexibilisation du travail, « lean » ou « benchmarking », par exemple, sont autant de moyens de coercition pesant sur les salarié-e-s afin d'obtenir les gains de productivité exigés par le Capital.

Enfin, le discours idéologique porté par le néo-libéralisme fait de la concurrence une exigence absolue et de la compétitivité un impératif pour y parvenir. Cette conception du monde est étendue jusqu'à l'individu sommé à tout moment d'enrichir et de renouveler ses compétences afin de développer ce « capital humain » censé faire de lui une sorte d'« entreprise » engagée dans une lutte sans fin contre ses propres collègues. **Cette individualisation extrême de la condition salariale impose à chacun.e une obligation de réussite personnelle sous peine de marginalisation, voire d'exclusion sociale.**

Précarité des emplois, pression constante s'exerçant sur les salarié-e-s et injonction permanente au dépassement de soi-même génèrent ce sentiment d'insécurité caractéristique du capitalisme dans sa phase actuelle. Incertitude professionnelle et sentiment d'angoisse en représentent le prix à payer par les travailleurs et travailleuses pour parvenir à ces résultats dont s'enorgueillissent les médias. Ils se traduisent donc par une sur-prescription et une sur-consommation de ces opiacés dévastateurs.



Il n'y a pas de quoi tomber amoureux d'un taux de croissance

La « crise des opiacés » pose à la fois la question du coût humain de la croissance mais aussi celle de la fiabilité des indicateurs économiques. En grande partie, ces derniers sont une mystification. Non parce qu'ils travestissent la vérité (bien qu'ils soient sujets à caution) mais parce qu'ils ne disent pas tout de la réalité. Une donnée statistique n'a qu'une valeur relative et ne préjuge en rien des conditions d'existence de celles et ceux qui participent à l'effort collectif. Les « bons résultats » de l'économie états-unienne en font la démonstration.

Même si l'on met de côté ses effets désastreux sur l'environnement (ces « externalités négatives » qui seraient, paraît-il, la contrepartie regrettable mais provisoire de la marche vers la prospérité), le développement économique des États-Unis repose sur un recul social qu'aucun taux de croissance ne sera en mesure de décrire.

Autant dire qu'aujourd'hui, il n'y a plus de « dividendes de la croissance », sinon pour les actionnaires et en particulier celles et ceux de l'industrie pharmaceutique car, dans cette histoire de crise des opiacés, tout le monde n'est pas perdant! ■



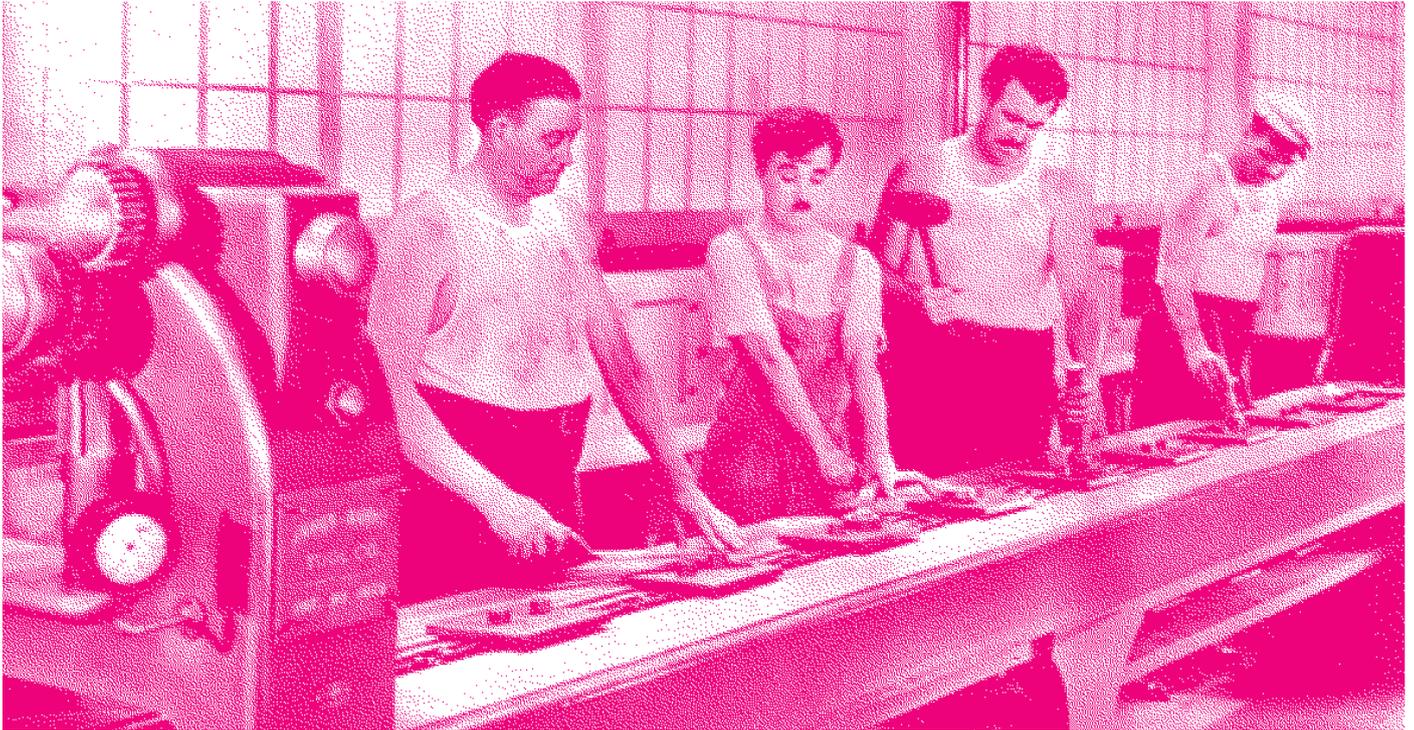
DÉBATS

Cette rubrique vise à enrichir la réflexion autour de thématiques qui traversent les syndicats et Solidaires. Le choix est fait d'exposer un point de vue, ici en l'occurrence celui du Conseil d'orientation pour l'emploi et d'y confronter les analyses de Solidaires.

LA « FIN DU TRAVAIL »

VUE À TRAVERS
LES RAPPORTS
2017 DU CONSEIL
D'ORIENTATION
POUR L'EMPLOI

?



Placé auprès du Premier ministre, le **Conseil d'orientation pour l'emploi (COE)** est une instance d'expertise et de concertation sur l'ensemble des questions d'emploi, créée en 2005. Il réunit des représentants des « partenaires sociaux » (dont les principales centrales syndicales... mais pas Solidaires), des directeurs des institutions du service public de l'emploi, des administrations intervenant dans le champ du travail et de l'emploi ainsi que des experts de ces questions, des représentant-es des collectivités territoriales et du Parlement : <http://www.coe.gouv.fr/>.

Le COE est présenté comme un lieu permanent de débat entre les principaux acteurs du marché du travail. Il a pour objectif d'établir des diagnostics partagés et de formuler des propositions de réforme.

En 2017, le COE a produit trois rapports sur **les liens entre l'automatisation, la numérisation et l'emploi** :

- Tome 1 - Les impacts sur le volume, la structure et la localisation de l'emploi ;
- Tome 2 - L'impact sur les compétences ;
- Tome 3 - L'impact sur le travail.

Il est proposé ici une présentation commentée du résumé du premier rapport, daté de janvier 2017 (192 pages, disponible sur le site du COE : http://www.coe.gouv.fr/IMG/pdf/COE_170110_Rapport_Automatisation_numerisation_et_emploi_Tome_1.pdf).

Le COE est parti des données individuelles et françaises de l'enquête « Conditions de travail » (réponses des salarié-es interrogé-es). Les progrès techniques pris en compte sont la robotique, l'intelligence artificielle, l'essor d'Internet des objets, le « big data » et l'impression 3D, donc au-delà de l'automatisation « traditionnelle » (machines remplaçant des personnes dans l'industrie). Dans le passé, le « chômage technologique », objet de préoccupation et de débats, ne s'est pas confirmé dans les faits : l'emploi s'est certes transformé, mais il a augmenté, selon de nombreuses études empiriques.

L'avenir...

Les innovations (de technologies et de méthodes de production) font augmenter la productivité (produire plus avec moins de travailleurs) mais ces progrès enclenchent des « **cercles vertueux** » de créations **d'emplois** : réduction des coûts unitaires ; hausses des salaires, donc hausse de la demande ; hausse des profits, donc des investissements (des sortes de mécanismes économiques de compensation).

Le **constat des ralentissements de la croissance et de la productivité du travail** a relancé le débat sur le chômage technologique dans les années 90. Les études empiriques consultées par le COE montrent que, lorsqu'une machine remplace une activité hu-

maine, elle se substitue à une ou plusieurs « tâches » et non à des « métiers ».

Pour les « techno-optimistes », la rapidité d'apparition des technologies par rapport à la vitesse d'adaptation des firmes et des institutions serait la responsable de ces ralentissements.

Pour les « techno-pessimistes », les innovations numériques ne sont pas aussi puissantes que celles des précédentes révolutions industrielles quant à leur impact sur l'économie.

D'autres facteurs connexes interviennent par des canaux voisins : mondialisation, évolutions socio-démographiques, réglementations et institutions du marché du travail (on est en plein dedans avec Hollande et Macron!), changements organisationnels des firmes.

Les impacts sur le **volume d'emplois** sont annoncés :

- moins de 10 % des emplois existants auraient leur existence menacée (cumul de vulnérabilités) : emplois « exposés »,
- mais la moitié des emplois existants est susceptible d'évoluer (de façon « significative » à « très importante »),
- les progrès technologiques continueraient à favoriser plutôt l'emploi qualifié et très qualifié : les métiers susceptibles d'être vulnérables sont souvent des métiers pas ou peu qualifiés notamment de l'industrie (ouvriers non qualifiés des industries de process, de la manutention, de la mécanique, second œuvre du bâtiment, agent-es d'entretien, caissier-ères). On peut trouver aussi quelques métiers qualifiés : ouvrier-ères qualifié-es de la mécanique et des industries de process.

Parmi les **emplois «susceptibles d'évoluer»**, des métiers manuels et peu qualifiés, surtout dans les services : conducteur-trices, caissier-ères, agent-es des transports, employé-es et maîtrise des hôtels-restaurants, aides à domicile et aides ménagères.

L'impact sur les **emplois indirects**, bien plus difficile à mesurer, est réel : les technologies induisant des « innovations-produits » ou de services auront davantage un impact positif sur l'emploi que les « innovations-process » ; l'automatisation permettra d'améliorer la compétitivité-coût et hors-coût des secteurs exposés (industrie) ; ces progrès de compétitivité pourront avoir un « effet multiplicateur » sur les secteurs abrités.

L'évolution de la structure des emplois...

Depuis les années 80 en France, **les emplois les plus qualifiés ont augmenté**, alors qu'aux USA, emplois plus qualifiés et emplois peu qualifiés ont progressé ensemble.

Les emplois les moins qualifiés restent les plus risqués, même si l'intelligence artificielle et la robotique étendront de toute façon aussi leur impact sur les emplois qualifiés.

Parmi les explications avancées, aux USA et en France, la diffusion des nouvelles technologies, surtout numériques : ces technologies remplaceraient les emplois auxquels sont associés des tâches manuelles et cognitives « routinières » (emplois intermédiaires) mais seraient complémentaires des tâches « non routinières » (résoudre des problèmes, créativité et leadership : qualification élevée).

Et le contenu des métiers

Les technologies ont aussi modifié le contenu en tâches et compétences des métiers. Au cours des dernières décennies, les métiers se sont complexifiés avec un **essor des compétences analytiques et relationnelles**. En particulier, pour les cadres, une mobilisation des compétences transverses est devenue indispensable : gérer des projets, travailler en équipe pluridisciplinaire, développer un réseau et communiquer, comprendre la stratégie d'entreprise et les enjeux commerciaux.

De nouveaux métiers ont émergé... parmi les **149 nouveaux métiers apparus depuis 2010**, 105 appartiennent au domaine du numérique.

D'autres facteurs expliquent ces évolutions : réglementations et normes nouvelles, évolutions des modes de consommation et usages, transition énergétique.

La poursuite de la complexification va se poursuivre dans tous les secteurs et métiers.

Les innovations technologiques changent la donne en transformant les modes de production et en réduisant les coûts de coordination d'acteurs éloignés.

LES COMMENTAIRES DE SOLIDAIRES

Il y a un intérêt évident à présenter les avancées technologiques comme étant à faible impact sur la suppression du nombre d'emplois... mais n'oublions pas que l'appel à de nouvelles technologies poursuit aussi le but d'avoir des coûts moindres de production... ce qui dégage plus de bénéfices qui iront dans la poche des actionnaires !

L'étude montre toutefois bien que ce sont les métiers les moins qualifiés qui seront le plus impactés en nombre, nous sommes fortement tentés de viser les emplois les plus précaires déjà, dont beaucoup ceux occupés majoritairement par des femmes (métiers de la dépendance, du soin, du service peu qualifié etc.).

Au-delà, quels seront les réels impacts sur l'ensemble des métiers, alors que de plus en plus la technologie permet des prises de décisions, l'intelligence artificielle progressant et allant jusqu'à aller sur le terrain de la subjectivité ?

Les conditions de travail sont par ailleurs directement impactées quand on voit certains secteurs où les entreprises qui ont minimisé le nombre de salarié-es et maximisé l'automatisation (par exemple Amazon).

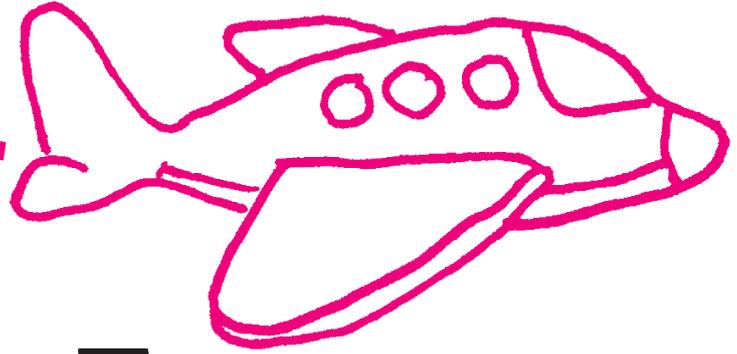
Ces éléments d'analyse du rapport restent donc un point de vue, et certains économistes relativisent les pertes futures d'emplois dans l'économie française...

Et autour de vous, comment cela se passe au niveau des métiers, des emplois et de la numérisation ?! La commission Économie de Solidaires est prête à recueillir vos témoignages. ■





DOSSIER



AÉROPORTS ET PRIVATISATIONS: LES VOIES (AÉRIENNES) DE LA RÉSISTANCE!

AÉROPORT DE PARIS (ADP): VERS LE RÉFÉRENDUM D'INITIATIVE PARTAGÉE!

La privatisation d'ADP, adoptée dans la Loi Pacte en avril dernier, a été validée le 16 mai par le Conseil Constitutionnel. Mais dans la même décision, le Conseil constitutionnel a aussi laissé le champ libre à la mise en œuvre d'un Référendum d'Initiative partagée contre cette privatisation! On en profite pour pointer les enjeux autour de cette privatisation, et sur la procédure de référendum qui s'amorce pour la contrer.

Les enjeux économiques autour de la privatisation d'ADP

Après le fiasco de la privatisation des autoroutes et celui de l'aéroport de Toulouse (voir article suivant), privatiser le plus important groupe international d'aéroport qui constitue de fait un monopole qui rapporte de l'argent à l'Etat a de quoi interroger.

Ce gouvernement a bien du mal à justifier cette privatisation (qu'il a même tenté de qualifier de concession) et le cadeau qu'il fait aux entreprises privées qui reprendront les participations d'ADP.

Pourquoi ADP est-il un groupe « stratégique » ?

- C'est un groupe international dont le chiffre d'affaires a atteint 4,47 milliards d'euros en 2018 ;
- C'est le premier propriétaire foncier d'Ile-de-France, grâce aux 6 686 hectares des aéroports, dont 411 hectares sont disponibles (avec derrière aussi des enjeux écologiques non négligeables) ;
- Il verse des dividendes, qui s'élevaient à 174 millions d'euros en 2018 et qui augmentent proportionnellement à la hausse du résultat net (qui a doublé en cinq ans).

Le Groupe ADP constitue en valeur la deuxième participation de l'État dans les entreprises cotées

au CAC 40, après EDF. Il pèse plus de 9,7 milliards d'euros, soit près de 12% du portefeuille boursier des participations de l'Etat.

L'État français détient actuellement 50,6 % du capital, le reste étant détenu par le Royal Shiphol Group (8 %), Vinci (8 %) et le Crédit agricole (5,1 %), ainsi que par divers investisseurs institutionnels (22,3 %), actionnaires individuels ou salariés. Le gouvernement parle d'en garder 20%.

Quels sont les motifs officiels de la privatisation ?

La loi Pacte légitime les privatisations d'ADP, mais aussi de La Française des jeux et d'Engie, par la création d'un « fonds pour l'innovation de rupture » de 10 milliards d'euros, qui doit servir à financer des projets technologiques (intelligence artificielle, nanoélectronique, etc.). Mais ces 10 milliards d'euros ne seront pas distribués directement aux entreprises: l'argent sera placé en obligations d'Etat, dont les dividendes (à un rendement de 2,5 %), rapporteront 250 millions d'euros chaque année censés financer l'innovation. On peut déjà se poser la question de l'articulation avec le crédit d'impôt recherche qui coûte déjà un peu plus de 6 milliards par an, et qui n'a pas prouvé son efficacité sur l'innovation et la recherche censées être boostées par ce dispositif. Le gouvernement réduira aussi l'endettement de l'État pour rester dans les clous de Bruxelles: les cessions doivent faire baisser la dette publique de 0,5 point, alors qu'elle devrait atteindre 98,6% du produit intérieur brut (PIB) en 2019 selon le ministre de l'économie .

En résumé, la Loi Pacte (avec les privatisations également de la Française des jeux et d'Engie en plus d'ADP), c'est un peu la grande braderie car avec les privatisations annoncées, l'État va céder des actifs qui lui rapportaient entre 800 millions et 1 milliard d'euros de dividendes par an, pour un placement qui va au mieux lui rapporter 250 millions d'euros!

Référendum d'initiative partagée = fin de la privatisation d'ADP ?

Ce référendum a été déposé par 248 parlementaires et doit désormais recueillir le soutien d'un dixième des électeurs, soit 4 717 396 de français pour que le gouvernement soit obligé d'organiser un référendum sur cette question.

Comme la loi Pacte n'a pas été encore promulguée, les opposant-es au projet ont ainsi pu s'engouffrer dans la brèche!

Ce serait une première, puisque cette procédure du RIP n'a encore jamais pu être mise en œuvre depuis

son adoption en 2018.

Toutefois même si toutes les signatures de parlementaires et citoyens sont recueillies, Macron est tenu de convoquer le référendum, mais à une condition : qu'aucun texte sur le même sujet n'ait été examiné par l'Assemblée nationale et le Sénat dans un délai de six mois. C'est une guerre de calendrier : s'il est possible que l'Assemblée, où « les marcheurs » sont majoritaires, le mette à son agenda rapidement, le Sénat, en majorité à droite, peut très bien décider de repousser cette échéance pour provoquer le déclenchement du référendum. Neuf mois pour recueillir les signatures plus six mois de délai, c'est donc un processus d'au moins quinze mois avant une éventuelle consultation nationale qui s'ouvre.

Une dernière difficulté : le gouvernement a jusqu'au 15 juin pour lancer le recueil des 4,7 millions de signatures. Gouvernement qui, par la voix de Christophe Castaner, dit attendre des instructions du Conseil constitutionnel...

Voir aussi sur le sujet les tracts et analyses de Solidaires Douanes :

<http://www.solidaires-douanes.org/privatisations>



AÉROPORT DE TOULOUSE BLAGNAC (ATB)... LA BATAILLE CONTRE LE FIASCO DE LA PRIVATISATION

En 2014, c'est le lancement de la procédure de privatisation de l'aéroport Toulouse-Blagnac (ATB) : c'est le consortium dénommé Symbiose, regroupant l'investisseur chinois Casil et un groupe canadien, SNC-Lavalin Inc qui l'avait emporté, consortium opaque (avec holding dans les paradis fiscaux), dont le canadien est connu pour des malversations.

La première procédure contre la privatisation a été initiée par les syndicats Solidaires 31, FSU 31, CGT 31, qui sont membres d'un Collectif unitaire contre la privatisation de la gestion de l'aéroport de Toulouse Blagnac, lequel réunit également des organisations associatives, soit les 18 comités des quartiers survolés de la ville de Toulouse et de sa périphérie, mais aussi des organisations politiques et des élus.

Cette première action devant le tribunal administratif par le collectif contre la privatisation avait échoué.

Il faut savoir qu'en rachetant, en avril 2015, 49,9% des parts de l'aéroport Toulouse-Blagnac à l'Etat français, pour 308 millions d'euros, le groupe chinois Casil avait promis d'injecter 850 millions sur 5 ans. Mais après avoir d'abord distribué des dividendes et vidé le bas de laine de la société, il a décidé, 4 ans plus tard, de vendre ses actions, sans avoir investi un seul centime dans le développement de la zone aéroportuaire.

16 Avril 2019 : coup de tonnerre, la procédure de privatisation est annulée !

La Cour administrative d'appel de Paris a annulé la procédure de privatisation d'ATB, estimant que le cahier des charges n'avait pas été respecté : Casil s'est séparé de son allié en cours de procédure de privatisation et a été en définitive le seul acquéreur des titres de l'État, alors qu'au début de la procédure SNC-Lavalin faisait partie du clan acquéreur. Or, le cahier des charges de la privatisation interdisait un tel changement pendant ce laps de temps.

En ordonnant l'annulation de la vente, la cour administrative d'appel oblige à revenir à la situation d'avant la privatisation. Le repreneur chinois Casil, qui détient 49,9 % des parts, se trouve dans l'obligation de recéder

sa participation à l'État. Ce dernier doit lui rembourser les 300 millions d'euros qu'il a touchés au moment de la vente. Toutes les décisions du conseil d'administration de l'aéroport de Toulouse-Blagnac sont annulées, notamment celles qui ont conduit le groupe chinois à s'accorder de très substantiels dividendes en puisant dans les réserves de l'aéroport.

La bataille continue...

L'Etat (encore détenteur de 10,01 % des parts d'ATB) s'est pourtant pourvu en cassation devant le Conseil d'Etat contre cette décision, tout comme le groupe chinois Casil.

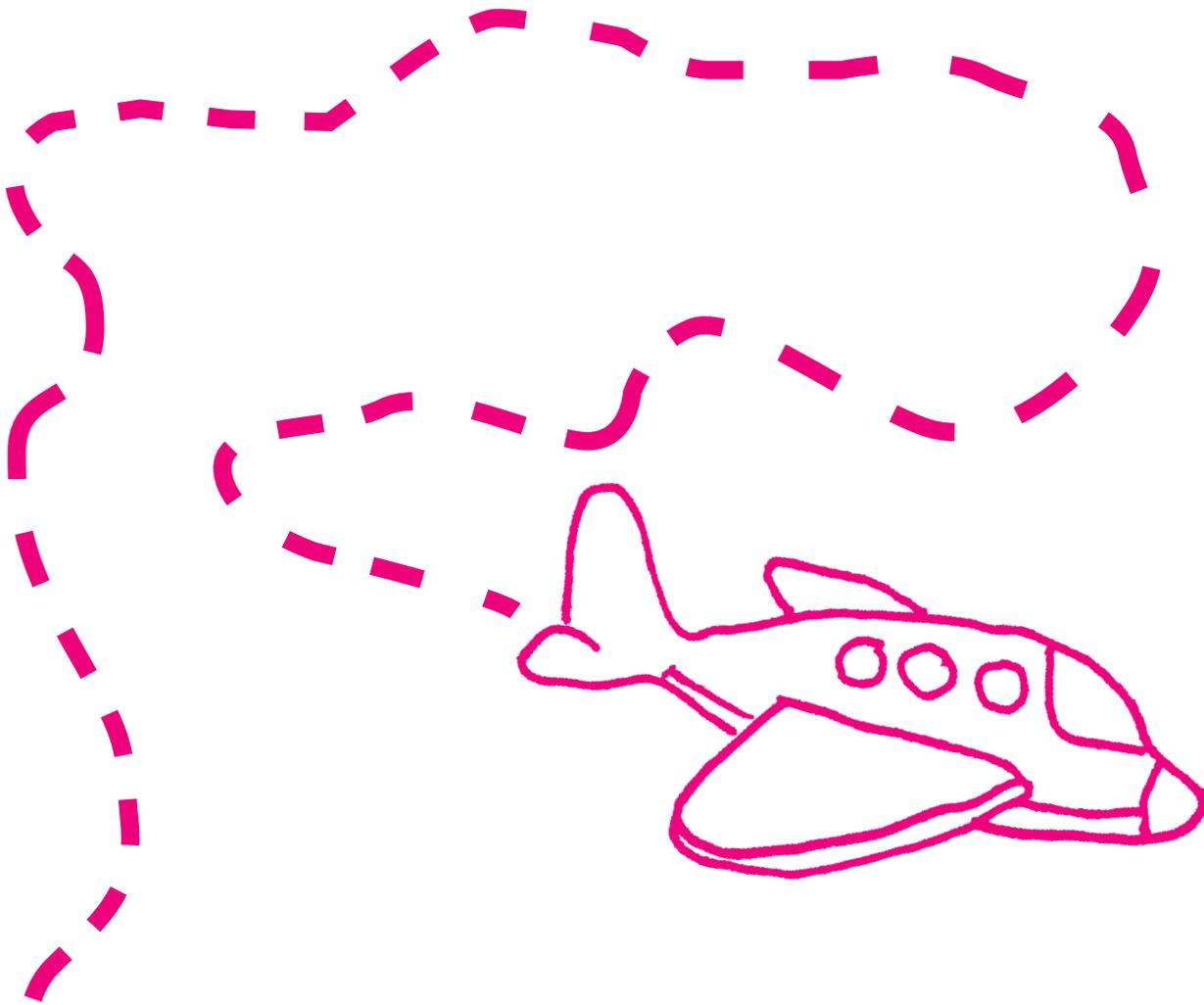
Les opposants à la privatisation d'ATB ont lancé une «action collective conjointe», via une plateforme sur internet ouverte jusqu'au 15 juin, afin d'obtenir cette fois l'annulation de la vente de 2015 devant le tribunal de commerce de Paris (annulation de la vente qui n'est pas automatique suite à la décision de la cour administrative d'appel). Cela veut dire que chacun peut y participer, qu'il habite à Toulouse, Paris ou ailleurs. Il suffit pour cela de s'inscrire sur la [plate-forme](#) créée à cet effet, et de verser 20 euros. Le choix d'une démarche collective nous permet de montrer que nous sommes majoritaires dans l'opinion publique » a expliqué Stéphane Borrás de Solidaires 31 dans la presse.

Le groupe Casil est quant à lui entré en négociations exclusives avec le groupe de BTP Eiffel pour une transaction qui ne peut pas être inférieure à 440 millions d'euros et prévoyait encore une distribution exceptionnelle de dividendes lors du conseil d'administration prévu le 6 juin prochain, dont les autres actionnaires publics (conseils régional et départemental, Toulouse métropole et chambre de commerce et d'industrie) ont demandé notamment l'ajournement.

La bataille contre cette privatisation calamiteuse est loin d'être terminée !

Lien vers l'action collective conjointe :

<https://mysmartcab.fr/christophe-leguevaques/actions>



UN BREF ASPECT ÉCOLOGIQUE DE LA QUESTION

Le transport aérien émet 2 à 3% des émissions totales de CO2 et ses émissions ont progressé de 57% entre 2000 et 2016. Si on cumule ces émissions avec d'autres effets que produisent les avions (renforcement de l'effet de serre, émission d'autres gaz), on arrive quand même à une contribution à hauteur de 4 à 5% des émissions de gaz à effet de serre, soit l'équivalent de celles de la Russie! (voir dossier d'Alternatives économique de juin « Faut-il arrêter de prendre l'avion ? »).

Garder les aéroports avec une participation majoritaire de l'État c'est aussi garder la possibilité d'une nouvelle orientation politique environnementale vers la rationalisation du trafic, et d'un arrêt d'utilisation des terres cultivables pour étendre les commerces de luxe des aéroports! ■

APRÈS LES NEGOCIATIONS DU CETA, LA REPRÏSE DU TAFTA ?



Suite aux mobilisations massives de 2015 le traité transatlantique entre les États-Unis et l'Europe TAFTA avait été renvoyé aux oubliettes. Mais Trump a récemment remis des négociations en ce sens à l'ordre du jour, le tout sur fond de menace d'augmenter les droits de douane sur les voitures européennes, en les faisant passer de 2,5% à 25%!

Junker Président de la commission européenne s'était pourtant engagé à accroître les importations de soja américain et celles de gaz naturel liquéfié pour calmer les ardeurs américaines en juillet 2018. Résultat : les premières ont augmenté de 112% entre juillet et décembre 2018 et vont désormais alimenter la production d'agrocarburants européens tandis qu'on ne compte plus les méthaniers chargés de gaz de schiste américain en direction des ports européens. Mais sans succès...

Le 15 avril dernier, les États-membres de l'UE ont donc accepté à une très large majorité d'ouvrir des négociations commerciales avec les États-Unis, alors que le Parlement européen avait récemment refusé d'en faire autant. La France a voté contre, mais ne s'est pas donnée véritablement les moyens de s'y opposer.

Que ce soit sur des mandats à la commission européenne, sur la baisse des droits de douane sur les biens industriels, ou sur l'harmonisation de normes et de réglementations avec les États-Unis... aucune ligne rouge n'a été explicitement définie, pas plus sur les produits chimiques que sur la sécurité sanitaire des aliments ni les OGM. Difficile d'imaginer des mandats de négociation plus faibles en termes d'exigences et garanties!



Tandis que les États-membres et la Commission européenne affirment que l'agriculture est exclue du champ de la négociation, le négociateur en chef américain, Robert Lighthizer, affiche son souci de «garantir un accès complet au marché pour les produits agricoles américains dans l'UE en réduisant ou en supprimant les droits de douane»... c'est à n'y rien comprendre... ou à trop bien comprendre comment la destruction des protections des consommateurs est en cours.

Exit donc les questions de sécurité alimentaire, d'impact écologique et exit les précédentes études montrant que ce type de traité aurait comme conséquence des suppressions d'emplois!

Solidaires est membre du [collectif STOP TAFTA CETA](#) qui s'est exprimé pour continuer à lutter contre ces traités iniques et dangereux!

Comble du mépris, la Cour de Justice de l'Union européenne a validé les tribunaux d'arbitrage le 30 avril!

La Belgique avait saisi en 2017 la Cour pour qu'elle se prononce sur l'illégalité du mécanisme d'arbitrage entre investisseurs et États, inclus dans l'accord commercial UE/Canada (CETA).

En effet, ce mécanisme peut notamment faire condamner un État ou une collectivité qui par ses décisions (par exemple la mise en place de services publics) concurrencerait des entreprises privées suivant les dispositions du traité. C'est donc le profit d'une entreprise privée qui devient par là supérieur à l'intérêt général des populations à travers ce mécanisme! [30 organisations du mouvement social](#), dont Solidaires, avaient exigé la fin de l'arbitrage entre investisseurs et États.

Mais le 30 avril, la Cour de Justice de l'Union européenne (CJUE) a affirmé que ce mécanisme dans le cadre du CETA, n'était pas incompatible avec le droit européen.

Déjà plus d'un demi million de citoyen-nes européennes ont signé la pétition «STOP IMPUNITE». Des droits pour les peuples, des règles pour les multinationales"qui réclame la fin de ces dispositifs d'arbitrage. Il est encore temps de la signer !